

CANNES 2012

# LES TROPHEES DE L'ÉVENEMENT



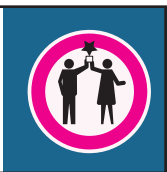
DOSSIER DE PARTICIPATION 2012

Co-organisés par :

HEAVEN  
MEETINGS  
*SUD*

&





## LES TROPHEES DE L'ÉVENEMENT

Temps fort des Heavent Meetings, LES TROPHEES DE L'ÉVENEMENT, co-organisés par HEAVENT et le MAGAZINE EVENEMENT|S|, sont bien entendu reconduits cette année.

Ils récompensent les événements les plus marquants de l'année 2011. À travers eux, ce sont les annonceurs et les agences qui sont mis à l'honneur, sans oublier les principaux prestataires et lieux ayant participé à leur réalisation.

Pour cette sixième édition, le mode de sélection des événements et le processus de choix des opérations récompensées comporteront trois étapes :

1/ Envoi de dossiers de candidature par les entreprises/agences ayant organisé un événement au cours de l'année 2011.

2/ Un pré-jury (composé de professionnels du secteur) sélectionne, pour chacune des 5 catégories, les 3 événements qu'il juge les plus remarquables.

3/ Pour chaque dossier retenu, l'annonceur et l'agence à l'initiative de cet événement sont invités à le présenter et le défendre devant le Comité d'Experts professionnels du secteur (entreprises, institutions, associations, collectivités locales...). Ces entretiens se dérouleront le jeudi 22 mars 2012 à Cannes. À l'issue de cette journée consacrée à la présentation des dossiers, le Comité d'Experts votera pour le gagnant dans chacune des 5 catégories.

La cérémonie de remise des Trophées de l'évènement aura lieu le jour même, jeudi 22 mars 2012, à Cannes lors de la soirée de gala des Heavent Meetings. Nous vous invitons à découvrir plus de renseignements dans le dossier ci-joint et nous nous réjouissons de vous retrouver parmi les participants à cette remise de prix importante pour notre secteur.

A très bientôt

**Romuald GADRAT**

Directeur Général de Heavent Meetings Sud

**Muriel CHAPUIS**

Directrice de la rédaction du MAGAZINE EVENEMENT|S|





## QUI PEUT SE PRESENTER ?

Toute entreprise/institution/association/collectivité locale ayant réalisé en 2011 un événement susceptible d'entrer dans une des 5 catégories mentionnées ci-dessous, accompagnée de l'agence de création d'événements ayant conçu et produit la manifestation si tel est le cas.

## QUI JUGE ?

Le comité est composé de 10 experts professionnels du secteur en entreprise et en collectivité locale ainsi que de représentants d'institutions/associations et les deux organisateurs. Il se prononce sur une sélection d'environ 3 dossiers par catégorie, qui auront été au préalable sélectionnés par un pré-jury parmi tous les dossiers de candidature. Chaque dossier sera présenté au comité, par l'annonceur et l'agence s'il y en a une, lors d'une intervention orale illustrée d'un montage vidéo ou photos de l'événement en question. Le comité peut décider librement de récompenser ou non certaines catégories en fonction de la qualité des dossiers présentés, d'attribuer un prix ex-aequo dans une catégorie. Il peut aussi changer un dossier de catégorie voire en créer une nouvelle. Bien évidemment, les membres du comité qui appartiendraient à une entreprise/institution/association/collectivité locale présentant un dossier s'abstiendraient de voter dans la catégorie concernée.

## LES CRITÈRES DE NOTATION

Pour chaque dossier, le comité s'attachera à juger la pertinence au regard de la problématique de communication, de la réponse mise en oeuvre par l'agence, de la créativité et de la qualité de l'événement mais aussi de ses retombées.

## CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ET REMISE DES ÉLÉMENTS

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le 19 février 2012. Chaque entreprise/agence ne peut présenter plus de 3 dossiers quelle que soit la catégorie.

## ENVOI DES ÉLÉMENTS ET RENSEIGNEMENTS

Charlotte LOPEZ  
Tél : 01 41 18 63 20 - Fax : 01 55 74 40 30 – E-mail : [clopez@tarsus.fr](mailto:clopez@tarsus.fr)  
Site internet : [www.heavent-meetings.com](http://www.heavent-meetings.com)

### **Mention obligatoire sur chaque envoi :**

TROPHEES DE L'ÉVÉNEMENT 2012  
A l'attention de Charlotte LOPEZ  
TARSUS FRANCE  
Tour Ventôse - 2 rue des Bourets  
92150 Suresnes





## **PROMOTION DES RÉSULTATS**

Les résultats seront dévoilés le jeudi 22 mars 2012 à Cannes, lors de la soirée de gala réunissant les Top acheteurs et les participants de Heavent Meetings.

Le palmarès sera mentionné sur :

- tous les communiqués de presse post événements qui seront transmis à la presse professionnelle
- le site web de Heavent Meetings
- un e-mailing envoyé à plus de 40 000 contacts du salon Heavent et d'Heavent Meetings.
- tous les supports du Magazine Événement[s] (magazine, newsletter, site : [www.legroupeevenements.com](http://www.legroupeevenements.com)).

## **DROITS D'INSCRIPTION**

Un droit d'inscription d'un montant de 350 € HT (soit 418.60 € TTC) permettant la présentation d'un dossier est demandé, auquel s'ajoute 50 € HT (soit 59.80 € TTC) par dossier supplémentaire (limité à 3 dossiers maximum).

A noter que les frais d'avion aller-retour ainsi qu'une nuit d'hôtel à Cannes sont pris en charge par l'organisation pour les nominés (agence et annonceur)

## **DESCRIPTIF DES CATÉGORIES**

CATEGORIE EVENEMENT GRAND PUBLIC OU EXCEPTIONNEL

CATEGORIE EVENEMENT INTERNE

CATEGORIE EVENEMENT RP

CATEGORIE EVENEMENT CITOYEN / SOCIÉTAL / RESPONSABLE

CATEGORIE EVENEMENT PETIT BUDGET **NOUVEAU**

## **DOSSIER TECHNIQUE**

### **PRÉSENTATION DU DOSSIER**

Le dossier d'inscription (page 5) accompagné du règlement par chèque à l'ordre de TARSUS. Et pour chaque événement présenté, il est impératif de fournir :

- le dossier d'inscription (page 5)
- un montage photos ou vidéo (voir ci-dessous)

**MONTAGE PHOTO OU VIDEO** : de 2 minutes maximum.

#### **• Formats vidéo acceptés :**

Fichier « .mov » ou « .avi » sur CD ou clef USB pour PC (2 minutes maximum)

Ne pas faire apparaître de logo de l'agence sur les vidéos.

#### **• Format photo accepté :**

En « .jpeg » taille maximum 1024 x 768 pixels, 72 dpi.

### **Tout document hors format sera refusé**

Tarsus décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des éléments présentés.

Tous les éléments de participation non réclamés avant le vendredi 27 avril 2012 ne seront pas conservés.





## DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM DE L'EVENEMENT: .....

CATEGORIE : .....

DATE ET LIEU DE L'EVENEMENT : .....

---

**ENTREPRISE :** .....

Secteur d'activité : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Responsable du dossier présenté : .....

Fonction : .....

Tél : .....

E-mail : .....

---

**AGENCE :** .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Responsable du dossier présenté : .....

Fonction : .....

Tél : .....

E-mail : .....





1 / Comment l'agence a-t-elle été choisie ?

.....  
.....  
.....  
.....

2 / Quel était le brief ? Le ou les publics concerné (s) ?

.....  
.....  
.....  
.....

3 / La réponse de l'agence

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4 / Présentation de l'événement et du dispositif mis en place :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

5 / Les retombées de l'événement ont-elles été mesurées ?

.....  
.....  
.....  
.....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation.

SIGNATURE DU RESPONSABLE

CACHET DE LA SOCIETE

